

## BAIL D'HABITATION OU MIXTE ET PROFESSIONNEL

### PROPRIETAIRE :

**HONORAIRES D'ENTREMISE ET DE NEGOCIATION** 1 % TTC du loyer annuel

### PROPRIETAIRE ET LOCATAIRE, partagé par moitié :

#### **HONORAIRES DE VISITE, CONSTITUTION DOSSIER LOCATAIRE ET REDACTION DU BAIL**

Barème applicable par tranches

- 12 % TTC du loyer annuel jusqu'à 400 € de loyer mensuel
- 9 % TTC du loyer annuel de 400 € à 600 € de loyer mensuel
- 8 % TTC du loyer annuel au-delà de 600 €

**HONORAIRES ETAT DES LIEUX** .....4 % TTC du loyer annuel

**REDACTION DU BAIL sans recherche du locataire** .....9 % TTC du loyer annuel

**HONORAIRES REDACTION AVENANT** ..... 9 % TTC du loyer annuel

### LOCATAIRE

**ANNULATION DE CONGE** ..... 100.00 € TTC

## LOCATION DE GARAGES, PARKINGS ET DIVERS

Honoraires de location, constitution dossier, rédaction du bail..... 12 % TTC du loyer annuel

## BAIL COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL

### LOCATION

20 % HT du LOYER ANNUEL, minimum ..... 325.00 € HT

**REDACTION DE BAIL** ..... 10 % HT du loyer annuel

### RENOUVELLEMENT DE BAIL

Prise en charge du dossier ..... 430.00 € HT  
+ 2 % HT du loyer annuel

### AVENANT DE REVISION TRIENNALE

Contient les frais de notification et de rédaction de l'avenant .....forfait de 150.00 € HT

**Si la formalité de l'enregistrement est requise les droits et timbres fiscaux sont en sus, ainsi qu'un forfait de 100.00 € TTC, pour l'accomplissement de cette formalité.**

## HONORAIRES DE TRANSACTION

### AVIS DE VALEUR

**DEPLACEMENT / OUVERTURE DE DOSSIER** ..... 150.00 € HT

**AVIS DE VALEUR** ..... 0.20 % HT du prix  
avec minimum de 178.00 € HT

Pour une évaluation avec rapport d'expertise détaillé, les honoraires seront fixés amiablement avant la prise en charge.

## VENTE D'IMMEUBLE

Les honoraires sont applicables sur les tranches indiquées ci-dessous :

de 0 à 46 000.00 € ..... 10 % TTC du prix de vente

au delà de 46 001.00 € ..... 6 % TTC du prix de vente

avec un minimum de 3 000.00 € TTC

**NOTA :**La TVA incluse dans les montants indiqués dans ces tarifs (pages 1 à 4) est celle en vigueur à ce jour, soit 20.00 %. En cas de changement de taux, les honoraires seraient recalculés selon le taux légal applicable.

Jacques et Eric LELOUP Immobilier  
54 rue Saint Eloi - 76000 ROUEN

Caisse de garantie GALIAN – 89 rue La Boétie – Paris VIIIè – n° 12 548 P  
SARL au capital de 7622.45 € - RC Rouen B 317 888 071 00022 – TVA : FR 92 317 888 071 00022  
Cartes Professionnelles CPI7606 2016 000 004 555 – APE 6831Z – ORIAS 08 044 202  
Acceptant le règlement des sommes dues par chèques libellés à son nom en sa qualité de membre d'un  
Centre de Gestion Agréé par l'Administration Fiscale